

Juin 09  
n° 30

# Nouvelles Villers

*"Jeux Colette Besson"*

**12 JUIN 2009 STADE MUNICIPAL**

# FETE DU SPORT



*"Je veux vivre avec dignité,  
je me bats pour celle des autres"*  
Colette BESSON

# À LA UNE

## LES 4 MOUSQUETAIRES DE VILLERS

Qu'ils soient sportifs ou gastronomes, voici trois hommes et une femme, avec en commun la passion, qui ont porté haut les couleurs de Villers-lès-Nancy dans leurs disciplines respectives. Bravo à nos champions !



Des membres du COS Athlétisme entourent Christiane (2<sup>e</sup> rang à droite)

**Christiane Jolimet-Ruzic, triple médaillée aux Championnats d'Europe d'Athlétisme en salle, catégorie Vétérans**

Si elle habite maintenant Vandoeuvre (elle a été clairlocoise pendant 10 ans), c'est toujours à Villers qu'elle passe le plus souvent ses journées et ses soirées, entre entraînements personnels et encadrement au COS Athlétisme. Ses trois nouvelles médailles européennes (en Or sur 1500 m et 3000 m, en Argent sur 800 m), viennent s'ajouter à un palmarès impressionnant, fruit du travail avec son entraîneur de toujours, Jean-Pierre Thomas.



Rémy Durand et Marcel Adam en plein travail

**Rémy Durand, 4<sup>e</sup> au concours du Meilleur apprenti-pâtissier de France**

C'est Marcel Adam de la pâtisserie Musquar, son tuteur qui le dit : « 4<sup>e</sup>, c'est exceptionnel au bout d'un an seulement de pâtisserie ! » Passionné par les métiers de la boulangerie depuis qu'il est tout petit, Rémy collectionne les récompenses : baguette de Bronze en 2005, l'année où il a obtenu son CAP Boulangerie, puis baguette d'Argent en 2006, troisième aux Olympiades des métiers la même année, puis médaille d'Or en 2009, catégorie Boulangerie.



Alexis Reb en cuisine avec ses maîtres d'apprentissage, Michel Rolin et Khoun Viseth et Christophe Giandolfi, propriétaire du restaurant Le pré des marguerites

**Alexis Reb, 2<sup>e</sup> prix au concours départemental du meilleur apprenti de Cuisine**

A 16 ans, le Villarois Alexis Reb affiche clairement ses ambitions : « être à la tête d'une chaîne de restaurants à l'étranger » ! Passionné par la cuisine depuis qu'il est tout petit (les reportages télévisés l'émerveillaient), il prépare un CAP cuisine au CFA de la restauration à Nancy et effectue son apprentissage au restaurant « Le pré des marguerites ». Ses plats préférés (à cuisiner bien sûr !) : un vacherin aux cerises et une assiette Tout chocolat !



Anthony Gillet, sportif villarois de l'année 2008 avait reçu son trophée en présence de Thibaut Villemin, vice-président du Conseil régional, Yvon Biston et Pierre Baumann, Conseillers généraux

**Anthony Gillet, Champion de France junior en Karaté**

Anthony Gillet, jeune espoir villarois qui a récemment rejoint le Pôle France, a encore enrichi au stade Pierre-de-Coubertin à Paris en avril dernier, son palmarès déjà bien rempli, avec un titre de Champion de France junior, en remportant sa finale sur le score sans contestation de 8 à 0 ! Selon son entraîneur, « Anthony est ce qui se fait de mieux en France en junior dans la catégorie de moins de 55kg à l'heure actuelle » !

# EDITORIAL EDITORIAL EDITORIAL

Voici votre nouveau Villers Nouvelles qui arrive quelques jours avant l'été. Un Villers Nouvelles dont nous avons décalé la parution d'un mois pour mieux coller à l'actualité de notre ville, avec l'annonce de trois temps forts qui vont rythmer le début du mois de juin et vous accompagner pendant l'été jusqu'à son point d'orgue, la 54<sup>e</sup> Fête des vendanges dont l'invité vedette sera, le Comité des fêtes m'ayant autorisé à vous l'annoncer en avant-première, le chanteur Dave. Trois temps forts donc, qui montrent bien le dynamisme de la vie villaroise dans tous ses domaines : sportive avec la Fête du sport, dédiée à cette grande championne qu'était Colette Besson, festive avec la soirée exceptionnelle que nous propose la Région lorraine sur le thème de la Fierté d'être Lorrain et culturelle avec l'été de la sculpture et ses merveilleuses oeuvres qui trôneront dans le Parc Mme de Graffigny en juillet-août.

Nous revenons également dans ce numéro sur le budget 2009 de la ville. Il n'a pas été facile à construire compte-tenu de la situation économique globale et des contraintes que l'État nous impose, mais nous avons réussi à établir un budget qui respecte les engagements pris en 2008 : maîtrise des dépenses, ambitions de la ville en terme de solidarité et de développement durable, maintien des subventions aux associations dont le travail est précieux, amélioration des services offerts aux Villarois.

Un dossier est consacré aux actions de la ville, pour intégrer au mieux les personnes en situation de handicap dans tous les aspects de la vie citoyenne, avec notamment la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics de Villers, un des principaux chantiers des prochaines années. Lisez aussi l'article sur la police municipale, vous y apprendrez sûrement des informations intéressantes sur ce service de proximité utile à tous !

En vous souhaitant un bon été,



Pascal Jacquemin,  
votre Maire  
Conseiller régional

## SOMMAIRE

ALBUM	BUDGET	PRATIQUE
4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19		La police municipale au service de tous ! ■
<b>SOLIDARITÉ :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Le Handicap au coeur des actions de la ville</li><li>■ Du nouveau au multi-accueil avec la CAF</li></ul>	<b>ENVIRONNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ En route vers Faites du Solaire 2009</li></ul>	<b>ANIMATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Fiers d'être Lorrains !</li></ul>
	<b>CULTURE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Cet été à Villers ■</li><li>■ L'été de la Sculpture ■</li><li>■ Retrouvailles à la Galerie M<sup>me</sup> de Graffigny ■</li><li>■ Une image d'Epinal pour célébrer Villers ■</li></ul>	<b>JEUNESSE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>■ Pédibus : Partir à l'école... du bon pied !</li></ul>
		<b>EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL</b>



Villers Nouvelles n° 30 - juin 2009  
Directeur de publication : Pascal Jacquemin  
Directeur de rédaction : Christelle Crespin  
Crédits textes : Jean-Philippe Gurecki  
Crédits photos : Jean-Philippe Gurecki,  
Morgan Masson, Lisette Poirot, Production

Conception Maquette : Lisette Poirot  
Mise en page : Jean-Philippe Gurecki, Lisette Poirot  
Impression : 8100 ex.  
Dépot légal : Préfecture de Meurthe et Moselle  
Impression : Apache Color

# SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ

## LE HANDICAP AU COEUR DES ACTIONS DE LA VILLE



Février 2009 : Test des bornes d'accueil et d'orientation Phitech par les membres de la Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

### UNE VOLONTÉ POLITIQUE MOTIVANT LES ACTIONS EN FAVEUR DU HANDICAP

En 2001, l'adjointe à la Solidarité exprimait ainsi les objectifs de la municipalité, toujours en vigueur aujourd'hui :

« Pour que notre société, et en particulier les habitants de Villers reconnaissent les personnes handicapées à part entière, quel que soit le type du handicap, et qu'elles y aient leur place, il nous faut connaître ces personnes, entendre leurs aspirations, leurs attentes. On ne soulignera jamais assez combien leur contribution pourrait améliorer la vie de notre collectivité, enrichir le lien social. Notre désir n'est pas tant d'agir pour ces personnes, mais avec elles.

*C'est pour nous une question de solidarité et de justice et cela va dans le sens de notre politique de « l'Homme debout », quelle que soit sa situation sociale, physique, mentale, l'Homme debout c'est l'Homme reconnu dans sa dignité, non assisté ».*

La difficulté la plus importante à surmonter a été de « recenser » les personnes connaissant un handicap, ou du moins, de réussir à entrer en contact avec elles. C'est par le biais des réunions publiques, du bouche à oreille et des relations avec les associations que le contact a pu se faire.

Depuis 2001, la ville de Villers-lès-Nancy mène une action résolue en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Alors que la loi de 2005 laisse 10 ans aux communes pour réaliser les adaptations nécessaires, Villers Nouvelles fait le point sur les démarches engagées.

La première action cherchait à identifier les personnes concernées. Ainsi, des stagiaires se sont vu confier des missions de diagnostic sur la situation des personnes handicapées à Villers. La première enquête, malgré la richesse de ses questionnements, était difficilement exploitable en raison du faible nombre de réponses.

En 2005, la Ville a créé des emplacements équipés de bornes Statio-Pass (voir Villers Nouvelles 16 et 17), dispositif innovateur de protection du stationnement. La délivrance de cartes d'accès au stationnement a permis de proposer aux bénéficiaires un questionnaire simplifié, davantage exploité compte tenu du nombre de retours (33 retours sur 45 questionnaires).

La ville s'est engagée la même année dans le dispositif de la « charte commune handicap ». L'objectif de cette démarche était de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la vie de la cité. **Intégration culturelle, sportive, festive** avec les Feux de la Saint-Jean où la ville a joué un rôle incitatif en initiant la mise en place d'une rencontre inter-handicaps. **Intégration citoyenne** avec des actions de communication sur la notion de handicap, en tant que situation qui peut survenir dans la vie de chacun ou avec la participation de personnes handicapées à des réunions concernant des thématiques sur lesquelles elles sont susceptibles de donner un éclairage particulier ou de recevoir des informations importantes et spécifiques à leur situation.

### Un outil précieux : l'analyse des besoins sociaux du C.C.A.S. sur la thématique du handicap

Le service Solidarité accueille en stage, tous les ans, des étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Leur travail est essentiellement un travail de terrain, puisqu'ils vont à la rencontre d'associations impliquées dans l'accompagnement de personnes handicapées et de Villarois en situation de handicap. Ils ont ainsi pu recenser davantage les problèmes rencontrés par les personnes handicapées. Par ailleurs, ils ont recueilli auprès des associations des idées et des informations non négligeables, comme par exemple le nombre de leurs adhérents villarois.

Les différentes actions menées jusqu'ici nous ont permis d'avoir une vue globale sur les difficultés auxquelles les personnes handicapées sont confrontées.

Par ailleurs, un binôme élu-agent de la ville a participé à une formation sur la mise en place d'un pro-

# SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ

gramme local de santé, leur permettant d'acquérir des méthodes et des outils précieux. Des réunions publiques d'information, qui ont permis d'expliquer la démarche et l'objectif de la commune dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux et de recenser les difficultés éprouvées par les personnes handicapées dans tous les domaines, ont été organisées à la suite de cette action de formation. Ces réunions publiques ont été à l'origine de la création de la **Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées** de Villers, l'une des premières créées dans l'agglomération.

## Le rôle central de la CCAPH

La commune de Villers-lès-Nancy a créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées par délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2006. Ses membres sont des représentants de la commune, des représentants d'associations de personnes handicapées, des représentants d'associations d'usagers.

Son rôle est de **dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire de la commune**, notamment en ce qui concerne les bâtiments et équipements communaux (mairie, écoles, équipements sportifs et culturels, parcs, cimetières) et **d'élaborer des propositions de nature à en améliorer l'accessibilité**.

La CCAPH a notamment émis des préconisations qu'elle juge prioritaires sur **l'importance de former les personnels municipaux en relation directe avec le public** (pas seulement à l'Hôtel de ville, mais aussi dans les centres socio-culturels ou dans les écoles par exemple) à l'accueil des personnes handicapées, **de réaliser prioritairement les travaux dans les écoles**, sans négliger **celle des équipements culturels** (château Mme de Graffigny et des centres socio-culturels). En effet, ces lieux accueillent de nombreuses manifestations publiques, associatives ou privées dont l'accès est extrêmement difficile pour les personnes en situation de handicap.

Elle a également souligné **la symbolique forte de l'accessibilité (physique et auditive) de la salle**

**du Conseil Municipal** pour montrer notamment la volonté de la commune d'associer les personnes en situation de handicap à la vie citoyenne et l'importance de la mise en place d'une signalétique adaptée aux handicaps sensoriel ou mental, souvent moins pris en considération que le handicap moteur.

La CCAPH a visité entre 2007 et 2008 l'ensemble des bâtiments publics situés sur le territoire de la commune et a synthétisé ses travaux dans des rapports annuels présentés en Conseil municipal. Ils sont téléchargeables sur le site Internet de la ville à l'adresse [www.villers-les-nancy.fr/pages/fr/852.htm](http://www.villers-les-nancy.fr/pages/fr/852.htm).

## Un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité, lors de sa séance du 23 mars 2009, d'instituer **un abattement égal à 10 % sur la valeur locative moyenne des habitations soumises à la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides**. Les personnes concernées doivent remplir une des conditions suivantes :

- Etre titulaire de l'allocation supplémentaire mentionnée à l'article L. 815-3 du code de la sécurité sociale, devenu l'article L. 815-24 du code de la sécurité sociale ;
- Etre titulaire de l'allocation pour adultes handicapés mentionnée aux articles L. 821-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;
- Etre atteint d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence (DB 6 D 4233 n° 20 à 24) ;
- Etre titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'abattement est également applicable aux contribuables qui ne remplissent pas personnellement les conditions précitées mais qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures qui satisfont à une au moins des conditions précitées.

## L'ADAPTATION DES BÂTIMENTS

Avant même le vote de la loi de février 2005 dont la date-butoir est le 1er janvier 2015, la ville a décidé d'engager une étude d'accessibilité des bâtiments avant d'entreprendre des travaux dont le montant pourrait être très important.

Toutefois, deux actions, qui sont autant de symboles forts de la volonté municipale d'avancer vers une meilleure accessibilité, ont été immédiatement entreprises. D'abord, **la création de places de stationnement handicapé sur le domaine public**, selon les demandes des usagers concernés à chaque fois que cela était possible et pertinent. Ensuite, **le déplacement de la salle des Mariages** du 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de ville, actuellement inaccessible aux personnes en situation de handicap moteur, dans le hall au rez-de-chaussée, pour que chacun puisse s'associer pleinement à cette cérémonie citoyenne.

Un **diagnostic du bâti** a été effectué par un bureau d'études début 2009. Ses conclusions ont été récemment présentées au Maire qui a demandé à l'ensemble des adjoints, car tous les domaines de la vie municipale sont concernés, de lui faire des propositions concrètes. Deux adjoints, **Claude Keiflin pour le suivi financier et Claude Surget pour les aspects patrimoniaux** sont particulièrement en charge de ce dossier.

## UNE SIGNALÉTIQUE POUR PERSONNES MAL ET NON-VOYANTES

Un dispositif de signalétique pour personnes mal et non-voyantes permettant une meilleure accessibilité est en cours d'installation à l'hôtel de ville et à la mairie annexe. Proposé par la société villaroise Phitech, il donne **des informations sonores déclenchées par une télécommande** compatible avec l'ensemble des dispositifs de ce genre installés sur les espaces publics de la CUGN comme en France.

## DU NOUVEAU AU MULTI-ACCUEIL AVEC LA CAF

Les investissements votés en 2008 au profit du multi-accueil municipal ont permis de renouveler le mobilier de la Maison de la Petite enfance et du Centre Louise Martin, ravivant les couleurs de ces espaces collectifs d'accueil des enfants. La cuisine de la Maison de la Petite Enfance a été réaménagée pour favoriser l'ergonomie et l'organisation du travail du personnel. Les enfants accueillis par les assistantes maternelles ont également pu bénéficier de nouvelles poussettes doubles idéales pour arpenter les espaces verts et de jeux de la ville.

Le multi-accueil s'est doté d'un nouveau logiciel permettant à la fois une gestion plus rapide et plus

efficace des accueils, qu'ils soient collectifs ou chez les assistantes maternelles.

La Caisse d'Allocations Familiales soutient ces investissements par le biais d'une aide financière sous forme de subventions et de prêts pour un montant total de 10 109,00 euros.

Par ailleurs, un nouveau minibus facilite le regroupement des enfants et des assistantes maternelles pour les ateliers et les diverses animations du multi-accueil, en assurant en même temps, bien sûr, la sécurité des enfants et un plus grand confort aux petits voyageurs et à leurs accompagnateurs.

**Le multi-accueil municipal recrute des assistantes maternelles agréées, domiciliées à Villers-lès-Nancy, et souhaitant accueillir à leur domicile, des enfants de 0 à 4 ans dans le cadre du projet municipal.**

**Pour toute information, adressez-vous à la directrice de la crèche, M<sup>me</sup> Van Boxsom, ou à son adjointe, M<sup>me</sup> Schweitzer, à la Maison de la Petite Enfance, rue de la Carrière, au 03 83 28 06 26 ou 03 83 90 12 69**

# ALBUM ALBUM ALBUM



1



2



3



4



5



6



7



8

**1 7 Mars** Exposition Visages de Villaroises

**2 7 Mars** Françoise Melin, présidente de l'AJB (Alerte disparition Jean-Baptiste Talleu) honorée pour son action

**3 15 Mars** Départ du Tour Pédestre 2009

**4 18 Mars** Quinzaine des Créateurs à la galerie M<sup>me</sup> de Graffigny

**5 3 Avril** Exposition de Sophie Guinzbourg à la galerie M<sup>me</sup> de Graffigny

**6 3 Avril** Concert de percussions « Drumming » à la MJC Jean Savine

**7 4 Avril** Stand de la ville à l'exposition « Orchidées » au Jardin botanique du Montet

**8 4 Avril** Fête du bois 2009

**9 5 Avril** Coupe de Lorraine de VTT X-Country

**10 7 Avril** Conférence Faites du Solaire 2009

**11 24 Avril** Défilé de Carnaval

**12 26 Avril** « Un Après-midi au Jardin » au Jardin pédagogique M<sup>me</sup> de Graffigny

**13 5 Mai** Exposition « Collection Passions » organisée par l'ALCO au Château M<sup>me</sup> de Graffigny

**14 9 Mai** Eurovolies 2009 sur le Plateau de Brabois

**15 16 et 17 Mai** « Le Parc en fête ! » : Mondovillers, Festi'Paj et Le Bonheur est dans le parc, tout le week end au Parc M<sup>me</sup> de Graffigny

# ALBUM ALBUM ALBUM



# ENVIRONNEMENT

EN ROUTE VERS  
**faites 2009**  
DU SOLAIRE

Sous l'égide de Cyrille Perrot, adjoint délégué au développement durable, un groupe de travail s'est constitué pour préparer la 5<sup>e</sup> édition de **Faites du Solaire**. Le thème choisi pour 2009 est la « rénovation thermique basse consommation des bâtiments » labellisée Effinergie. Notre ville possède, en effet, un certain nombre de lotissements construits dans les années 70, une époque à laquelle on prêtait assez peu attention aux économies d'énergie. Et, le premier travail pour réduire sa consommation, c'est l'isolation !



Après un an de pause, le temps de prendre en compte les décisions du Grenelle de l'environnement, **Faites du Solaire**, une manifestation reconnue au niveau régional, national, voire international revient en octobre 2009.

Autour de Cyrille Perrot, Claire Pernet-Delon, conseillère municipale déléguée au Développement durable, Catherine Peltier, ancienne conseillère municipale impliquée dans l'organisation de **Faites du Solaire** depuis 2004, Francis Lacour, président du RISE (voir Villers Nouvelles 20), Jérôme Klein, de l'Agence locale de l'énergie du Grand Nancy, des agents des services Développement durable et Communication composent le comité organisateur. Michel Card, l'adjoint à la vie culturelle, en fait également partie, car il est concerné pour la rénovation du centre des Ecraines, dont les études ont été votées au budget.

Leur première décision a été de reconduire la structure de la manifestation, entre événements « Grand public » (conférence inaugurale le jeudi soir, salon des technologies et bonnes pratiques

le week-end) et rencontres professionnelles, le vendredi.

Quant au thème, il est directement en phase avec les caractéristiques de notre ville : avec Clairlieu, les Cottages, les Noyers, la Mutualité, **presque 50 % du parc de logements individuels villarois a été construit dans les années 70**, avant les chocs pétroliers qui ont amené la première prise de conscience écologique. Pour Cyrille Perrot, **l'objectif final des actions de la ville est toujours d'arriver à diminuer son empreinte écologique globale par 4**. Or, si s'équiper de panneaux solaires pour son eau chaude ou plus modestement utiliser des ampoules « basse consommation » a une influence non négligeable sur sa consommation d'énergie, **avoir un logement isolé est une condition indispensable dans le cadre d'une démarche éco-responsable**. D'où le choix du thème 2009 : la « rénovation thermique basse consommation » labellisée Effinergie (Effinergie est une association indépendante de promotion de la construction à basse consommation d'énergie en

neuf et en rénovation, plus d'infos sur <http://www.effinergie.org>).

Une conférence est d'ailleurs organisée le **18 juin à 20 h 30 au centre Jean Savine**, avec Catherine Ruth, architecte-conseiller au CAUE 54, Francis Lacour et Jérôme Klein qui présenteront les objectifs du label Effinergie, ses méthodes et techniques.

Pour accompagner les Villarois dans leurs démarches, la ville accueille en juin trois stagiaires dont l'objectif est d'établir un état des lieux de l'isolation des logements individuels, au travers d'un questionnaire. Si Clairlieu a été choisi comme terrain d'enquête privilégié, **tous les Villarois intéressés peuvent contacter le service développement durable au 03 83 92 12 28 pour prendre rendez-vous** avec nos enquêteurs.

Autre action décidée : **une aide municipale à la réalisation de Diagnostic de performance énergétique (DPE)**. Cette étude, réalisée par des prestataires agréés, permet de faire le point sur l'efficacité énergétique de son logement (qui reçoit une note de A pour les plus économes à G pour les plus énergivores). Son coût est de 150 à 250 euros, dont **50% peuvent faire l'objet d'un crédit d'impôt**. La ville versera aux Villarois faisant faire cette étude une **somme forfaitaire de 20 euros**, sur présentation du DPE.

## VILLERS, VILLE ECO-CITOYENNE !

Le Championnat  
Energies renouvelables  
des Communes  
saison 2008

Villers-lès-Nancy  
Ville participante au Championnat

Inscrite dans la catégorie :  
Solaire photovoltaïque : 9,8 kWh  
Solaire thermique : 188,1 kWh/m²  
Ville de : 2 000 à 50 000 habitants

Montélimar, le 29 août 2009  
Gilles Larru  
Président du CLER

CLER  
Commissariat général à l'égalité territoriale  
Département de l'énergie  
11 rue de la République - 26100 Montélimar  
Tél : 03 49 41 11 11 - Fax : 03 49 41 11 12  
www.cler.fr

La ville de Villers-lès-Nancy a été récompensée au Championnat des énergies renouvelables des communes organisé par le CLER (Comité de liaison des énergies renouvelables). 74 villes ont concouru dans la catégorie solaire thermique, et Villers-lès-Nancy occupe la 7<sup>e</sup> place parmi les 30 villes situées au Nord de la Loire.

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Plus que dix de jours pour s'inscrire au concours 2009 des maisons fleuries !

Les inscriptions se poursuivent jusqu'au 19 juin 2009, dans les 3 catégories habituelles : Maison, Balcon et FPA. Première visite du jury début juillet et résultats en novembre lors de la traditionnelle remise des prix.

Vous pouvez vous inscrire :

- par courrier adressé à Monsieur le Maire
- par téléphone, auprès des services techniques, au 03 83 92 12 20 du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30



# BUDGET BUDGET BUDGET

**Le budget primitif voté par le Conseil Municipal le 23 mars 2009, résulte de la situation complexe dans laquelle se trouve Villers-lès-Nancy, comme la plupart des autres collectivités locales, face à trois phénomènes simultanés : des recettes qui baissent, des dépenses obligatoires qui augmentent et des dépenses nouvelles qui apparaissent.**



■ **les recettes qui baissent :**

- La dotation générale de fonctionnement (DGF) diminue de 1,23 % ;
- Les compensations de l'État sont globalement en baisse de 5,52 % ;
- Les concours financiers de l'État aux collectivités locales évoluent désormais au rythme de l'inflation ;
- La compensation versée par la CUGN diminue de 0,97 % ;
- Les droits de mutations qui sont étroitement liés aux transactions immobilières vont baisser en fonction de l'ampleur et la durée de la crise.

■ **les dépenses obligatoires qui augmentent :**

- L'augmentation importante des coûts de chauffage, d'électricité, d'eau, de carburant et des contrats d'assurances, pour ne citer que quelques exemples, se répercute inévitablement sur le budget de la ville ;
- La pénalité résultant de l'application de l'article 55 de la loi SRU (déficit des logements aidés) : 35 555 euros.

■ **les dépenses nouvelles qui apparaissent :**

- La taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel qui augmente la facture gaz de la ville de 2,5 % ;
- Le service minimum d'accueil (SMA) dans les écoles en cas de grève : sa mise en place n'est que partiellement remboursée à la ville par l'État ;
- La redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères publiques (REOM) qui représente 25 000 euros par an.

Il faut également noter que le **mouvement de désengagement de l'État influe et continuera à influencer sur les recettes et les dépenses** : l'État transfère ses compétences traditionnelles sans compenser totalement les ressources nécessaires à leur financement, créant ainsi de nouvelles dépenses ; la suppression annoncée de la Taxe Professionnelle risque d'amplifier la baisse des recettes en fonction du niveau des compensations attribuées.

Dans ce contexte, en 2009, la municipalité a décidé de maintenir sa politique budgétaire qui vise à **contenir au maximum les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant une véritable politique d'investissements**. Ce choix, courageux et réaliste s'explique notamment par les raisons suivantes :

- Les investissements sont l'expression du développement d'une commune qui se veut dynamique et solidaire pour les particuliers comme pour les entreprises.

Maintenir un certain niveau d'investissement à Villers-lès-Nancy, c'est donner du travail aux entreprises locales et maintenir l'emploi dans l'agglomération et la région, sachant que les collectivités locales réalisent 73 % des investissements publics.

■ **La qualité des services publics à la disposition des Villarois doit être maintenue.**

- Les promesses faites aux Villarois en 2008 doivent être mises en œuvre.

L'effort de la ville va aussi **aux associations, dont le maintien des subventions au niveau de 2008**, leur permettra de fonctionner dans les meilleures conditions, pour le bien des Villarois-e-s.

**Quant au C.C.A.S., si sa subvention passe de 110 000 euros en 2008 à 120 000 euros en 2009, c'est bien pour lui permettre de remplir pleinement son rôle d'appui, en ces temps de crise économique où la solidarité entre tous est plus que jamais nécessaire.**

Tout ceci ne peut se réaliser, sans une augmentation des taux de fiscalité locale, **pour respecter la règle imposée aux collectivités locales d'avoir un budget équilibré** (à la différence de l'État qui peut, lui, se permettre de créer des déficits budgétaires). Consciente de la situation économique des citoyens, la municipalité a donc cherché à la minimiser, en tenant compte de l'augmentation méca-

nique des bases d'imposition, décidée par l'État, et l'a donc fixée à 3,5 %. **Je souhaite rappeler qu'entre 2004 et 2008, l'augmentation des taux a été globalement de 5,3 % soit 1,10 % en moyenne par an.**

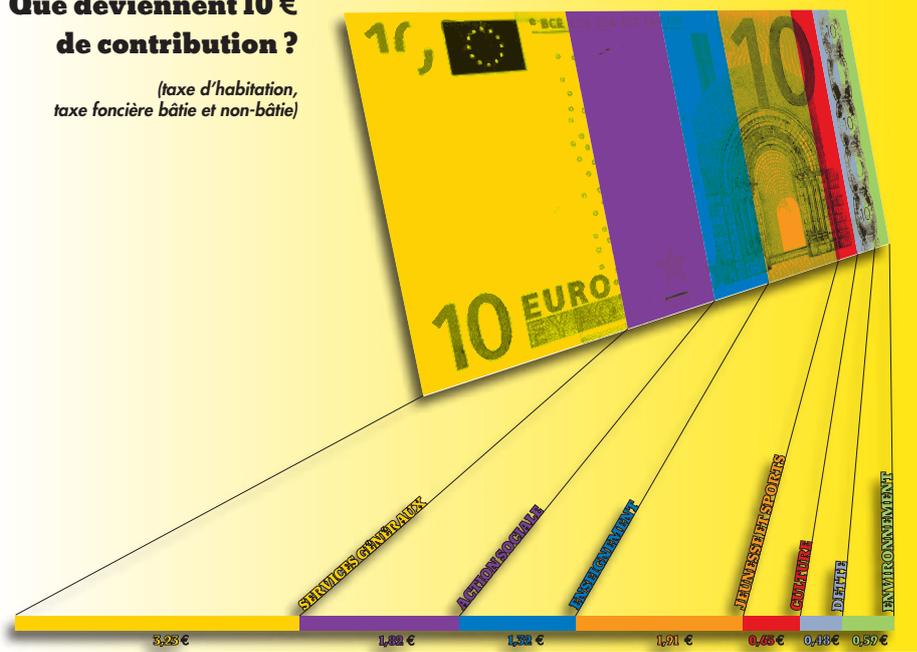
Ces dispositions permettent également à la Ville de **tenir ses engagements en matière de remboursement de la dette pour 2009**. Il faut noter que la saine gestion du dernier mandat a permis à Villers-lès-Nancy de rester faiblement endettée : **l'endettement moyen par habitant est au 1er janvier 2009 de 370 euros, alors que celui-ci est de près de 1200 euros par habitant en moyenne nationale pour les communes de la même strate de population**. Pour autant la municipalité n'a pas cédé à la facilité qu'aurait été un recours systématique à l'emprunt, choix qui aurait obéré les possibilités futures d'emprunt de la Ville.

Les Villaroises et les Villarois sauront, j'en suis sûr, apprécier la volonté de la ville d'œuvrer pour le bien commun en conjuguant les efforts de tous, services de la ville et élus, pour y arriver.

Claude KEIFLIN  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Délégué aux Finances et à la Programmation

## Que deviennent 10 € de contribution ?

(taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non-bâtie)



# BUDGET BUDGET BUDGET BUDGET

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux. Le niveau de dépenses annuelles par habitant s'établit à 732,22 euros. Il reste très inférieur à la moyenne nationale des villes entre 10.000 et 20.000 habitants, qui est de 1260 euros.**

Les dépenses de fonctionnement 2008 sont en baisse de 0,25 % par rapport aux réalisations de 2008, ce qui montre la gestion rigoureuse des fonds publics communaux.

- Les charges à caractère général représentent 180,50 euros par habitant en moyenne et diminuent de 0,93 % par rapport au budget primitif 2008. Cette évolution résulte d'un ajustement des dépenses à caractère général sur les consommations de l'exercice 2008.
- Les achats non stockés, principalement les matières premières (eau, électricité, chauffage...) et les fournitures d'entretien et de petit équipement des services, augmentent de 5,27 % par rapport au budget primitif 2008.

Cette progression est due principalement aux postes « chauffage » et « électricité » qui sont en augmentation respectivement de 25,2 % et 9 % par rapport au budget primitif 2008.

- Les services extérieurs (contrats de prestations de services avec les entreprises, les locations et charges locatives, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les frais d'études et de recherche) diminuent de 11,74 % par rapport au budget primitif 2008.

Cette baisse provient essentiellement du poste « bâtiments » (- 56,3 %), car une dépense exceptionnelle de 74 500 euros a été inscrite en 2008, par décision modificative, pour la réalisation de travaux à l'école Albert Camus.

De plus, les crédits consacrés aux travaux de peinture des bâtiments communaux inscrits cette année au budget (41 000 euros) sont inférieurs à ceux inscrits en 2008 (69 000 euros).

- Les autres services extérieurs (honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et transports collectifs, nettoyage, déplacements, missions, réceptions et frais postaux) progressent par rapport

au budget primitif 2008 (+4,02 %) et s'élèvent à 388 940 euros. En effet, le poste « transports collectifs » est en augmentation de 42,3 %, en raison de la mise en place de navettes entre l'école Albert Camus et l'ancienne école Marcel Pagnol.

- Les charges de personnel, qui représentent 61,7 % des dépenses augmentent en raison de mesures nationales, telles que les revalorisations de salaire et l'augmentation des cotisations patronales.
- Les autres charges de gestion courante comprennent notamment les subventions aux associations qui restent au même niveau que 2008.
- Les charges financières sont en baisse de presque 10 % par rapport au Budget primitif de 2008.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

**Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 1,25 % par rapport aux recettes prévisionnelles de 2008.**

Les recettes se composent pour 58,6 % d'impôts et taxes et pour 24,9 % de dotations et participations. Les autres recettes sont constituées, pour l'essentiel, par les produits des services, domaines et ventes diverses.

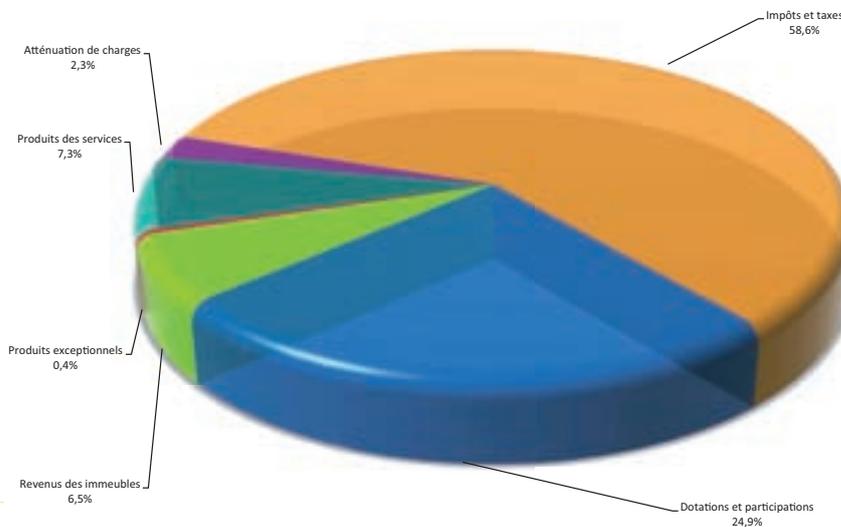
A noter que l'attribution de compensation versée par la CUGN, qui correspond au transfert de la taxe professionnelle, est reconduite pour le même

montant. Ainsi, la commune touchera la même somme (2.525.000 euros) en 2009 qu'en 2006, 2007 et en 2008, bien que de nouveaux établissements industriels et commerciaux se soient implantés sur Villers-lès-Nancy depuis quelques années.

Les compensations de l'Etat au titre de la taxe professionnelle continuent à diminuer encore

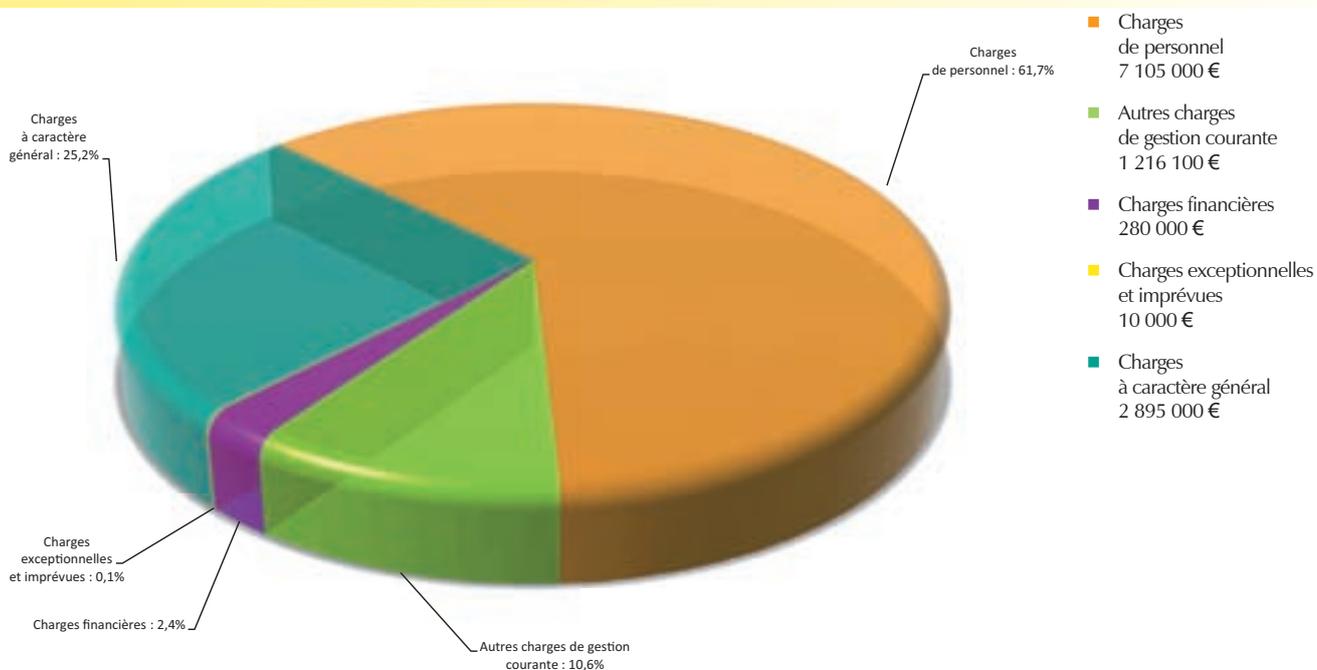
sensiblement (-5,52 %).

S'agissant de la taxe additionnelle aux droits de mutation (taxe correspondant aux ventes de biens situés sur le territoire de la Commune), elle est calculée à la baisse mais il est délicat de mesurer aujourd'hui les effets de la crise sur le marché de l'immobilier à Villers-lès-Nancy.



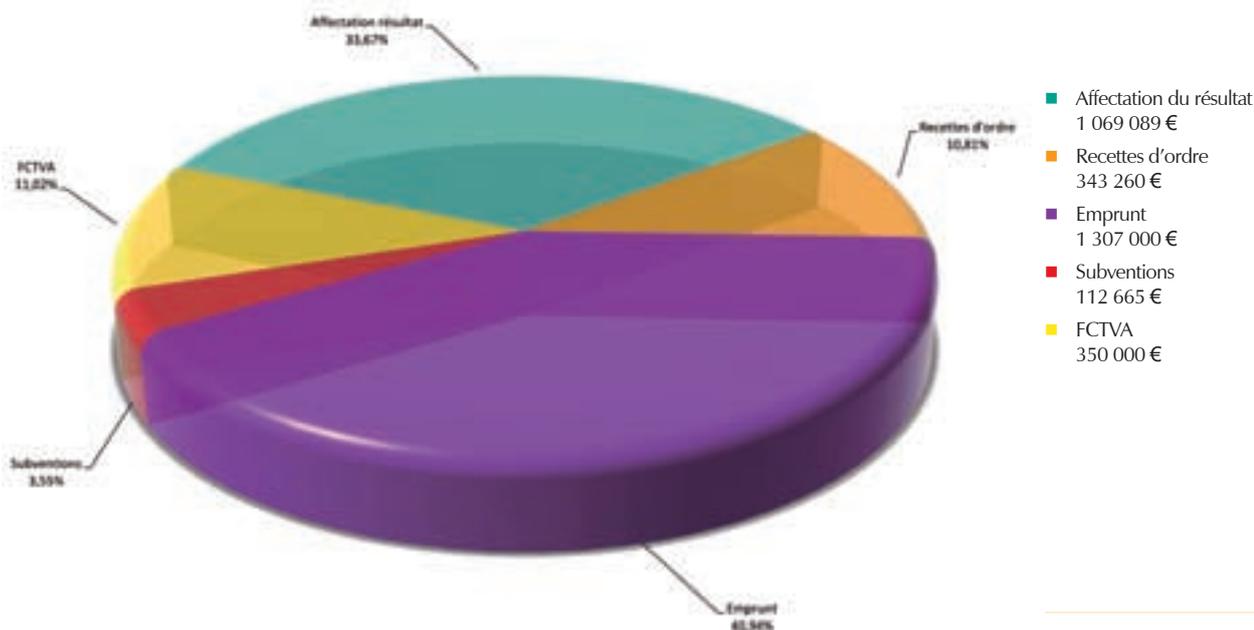
- Fiscalité locale 4 013 695 €
- Produit des services 860 000 €
- Remboursement d'assurance 270 000 €
- Autres produits de gestion 772 500 €
- Dotations et participations 2 944 872 €
- Dotations intercommunales 2 900 000 €

# BUDGET BUDGET BUDGET



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

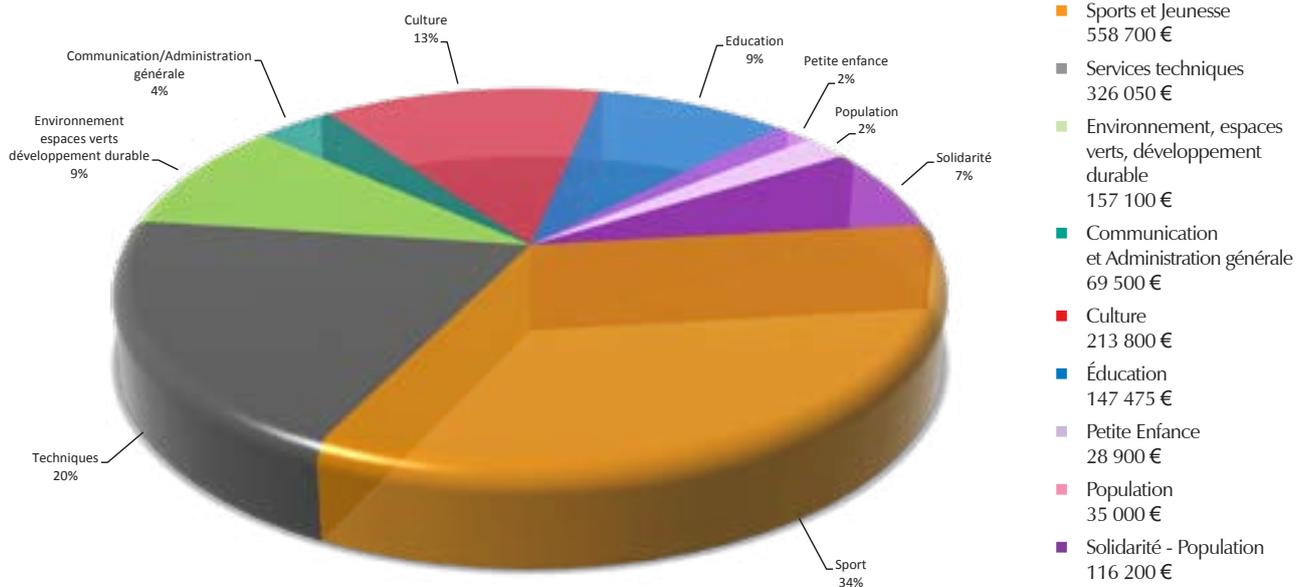
Compte tenu de l'extinction d'un emprunt en 2010 (84 000 euros d'annuité), la commune pourra mobiliser si nécessaire un nouvel emprunt pour financer ses investissements en 2009 sans accroître notablement la charge de la dette. De plus, avec un taux d'endettement de 370 euros par habitant en 2008, la commune se situe en dessous de la moyenne nationale (même strate de population) qui était de 1 157 euros en 2006 (source DGCL - comptes administratifs 2006).



# BUDGET BUDGET BUDGET BUDGET

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Afin de poursuivre sa politique de réhabilitation des équipements et de mise aux normes des bâtiments pour assurer le bien-être et la sécurité des usagers, la municipalité a décidé de mettre en œuvre un programme ambitieux d'investissement en 2009 qui se monte à environ 1 642 000 euros.



### Les Principaux projets :

#### Entretien de notre patrimoine :

- 100 000 euros : Réfection totale de la toiture du Centre Les Ecraignes et de l'école Déruet
- 160 000 euros : Remplacement du revêtement de sol et rénovation de la toiture du Gymnase Marie Marvingt
- 77 000 euros : Remplacement des conduites de chauffage de l'école primaire et de l'école maternelle Albert Camus
- 35 000 euros : Rénovation de la toiture du préau du Comité des Fêtes
- 32 000 euros : Réalisation en enrobés du parking du PAJ
- 50 000 euros : Peinture du sol du tennis couvert et revêtement de sol du club house du stade Roger Bambuck
- 42 000 euros : Remplacement des deux portes d'accès et remplacement des volets du foyer Paul Adam
- 20 000 euros : Remplacement des fenêtres de la Maison des Associations
- 35 000 euros : Remplacement clôture et pompe d'arrosage au stade Roger Bambuck
- 30 000 euros : Travaux dans le cimetière actuel
- 210 000 euros : Divers travaux sur existants

#### Mise aux normes d'équipements existants :

- 70 000 euros : Etude de la piste d'athlétisme du stade Roger Bambuck
- 50 000 euros : Création d'allées en enrobés sur le parking du restaurant scolaire du Parc Madame de Graffigny
- 37 000 euros : Mise en conformité pour l'accessibilité des personnes handicapées\*
- 17 000 euros : Cage à lancer le disque du stade Roger Bambuck
- 22 000 euros : Main-courante et garde-corps au stade Roger Bambuck

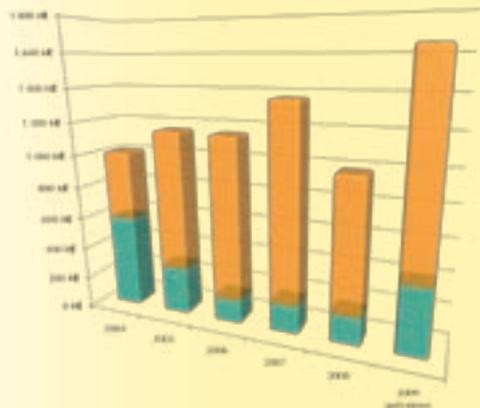
#### Nouveaux équipements et matériels :

- 70 000 euros : Création d'un city stade au Placieux
- 76 000 euros : Achat d'un camion et d'un fourgon pour le CTM
- 30 000 euros : Achat d'un podium pour la Fête des Vendanges
- 12 000 euros : 9 défibrillateurs
- 467 000 euros : Divers matériels, mobiliers et équipements

\* : 17 000 euros initialement prévus pour le remplacement du système de conférence de la salle du conseil ont été réaffectés sur décision du Maire et des élus concernés.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2004-2009

- Entretien du Patrimoine
- Equipements matériels

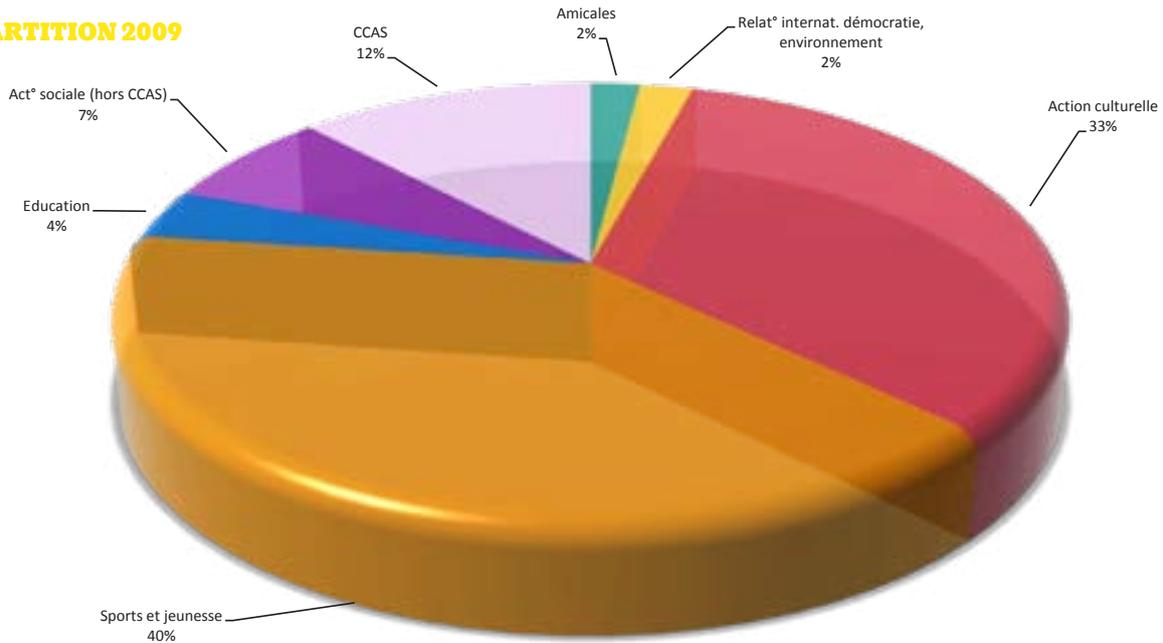


# BUDGET BUDGET BUDGET

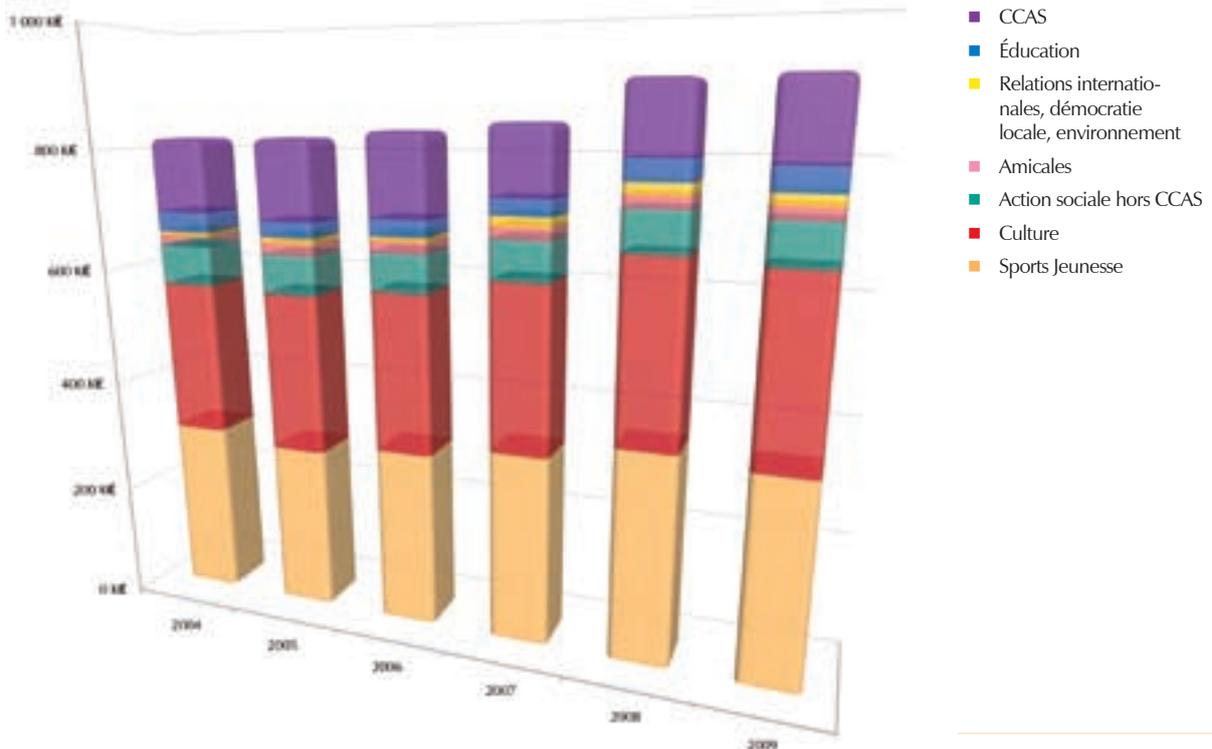
## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations restent stables en 2009 par rapport à 2008, ce qui compte-tenu de la conjoncture montre l'intérêt que la municipalité porte à l'important travail accompli par ces acteurs indispensables de la vie villaroise.

### RÉPARTITION 2009



### ÉVOLUTION 2004-2009



# CULTURE CULTURE CULTURE CULTURE

## CET ÉTÉ À VILLERS

A partir de la mi-juin, la municipalité et les associations villaroises se mobilisent pour vous faire vivre un été inoubliable à Villers-lès-Nancy.

- Samedi 13 juin à 20 h 30 aux Ecraignes : concert de la chorale « Chante la vie » ;
- Vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 juin au centre Jean Savine à Clairlieu : Feux de la Saint-Jean organisés par Clairlieu Animation ;
- Samedi 20 juin à partir de 19 h 00 : « A chacun sa Lorraine », apéritif populaire et spectacle familial gratuit proposé par le Conseil régional (voir page 16) ;
- Dimanche 21 juin 2009 :

### Fête de la musique

- à 18 h 00 à l'église Saint-Fiacre : concert « Voix plurielles » ;
- à partir de 18 h 30 : concerts des groupes de musiques actuelles de l'APM et du groupe villarois Kool Mat and friends ;
- Samedi 27 juin :
  - à 17 h 00 : ouverture officielle de l'Été de la Sculpture (voir ci-contre) ;
  - à 18 h 00 : musique cubaine avec le groupe « Tumbao » dans le cadre des spectacles décentralisés du festival Musiques du monde de Vandoeuvre-lès-Nancy ;
  - à 20 h 30 : « la nuit des guitares », spectacle musical proposé par l'AMCF ;
- Mercredi 8 juillet à 20 h 30 : Tour de chant d'une chorale macédonienne, proposé par le Comité des fêtes ;
- Lundi 13 juillet à partir de 21 h 00 : Bal populaire du 14 juillet et feu d'artifice dans la cour de l'Ecole du Château (repli aux Ecraignes en cas de mauvais temps) Buvette par le Comité des fêtes ;
- Samedi 18 juillet à 20 h 30 : Concert de country-music avec « Laurette Canyon and the Gold Diggers » ;
- Lundi 27 juillet à 20 h 30 à l'Eglise St-Fiacre : Concert de musique classique dans le cadre des Nanciesphonies, duo flûte et guitare avec Philippe Depetris, flûtiste et Pascal Polidori, guitariste.

(tous les concerts et spectacles ont lieu dans le Parc M<sup>me</sup> de Graffigny, sauf indication spécifique)

## L'été de la Sculpture

En juillet-août, le Parc et la Galerie Mme de Graffigny accueilleront « l'été de la sculpture », une grande exposition de sculptures monumentales dans le Parc et d'oeuvres, plus petites bien sûr, dans la Galerie, réalisées par des artistes lorrains ou francs-comtois, Daniel Petitgenet, Bernard Jobin, Sandor Kiss, Pascale Loisy, Michel Dardaine, Francis Cuny ou Jean-No.



Jean-No, un des artistes habitués de la Galerie, présentera en exclusivité sa dernière oeuvre, un guerrier Masaï en fer de plus de 6 mètres de haut !

- 1 Jean-No
- 2 Pascale « Louloute » Loisy
- 3 Bernard Jobin
- 4 Francis Cuny

## EN BREF

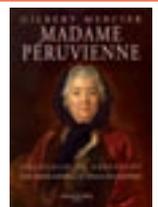
L'association artistique villaroise exposera les travaux réalisés pendant les cours par les élèves amateurs, débutants et confirmés ainsi que ceux des animateurs, du vendredi 19 juin au dimanche 21 juin prochains à la Galerie M<sup>me</sup> de Graffigny.

Les tableaux exposés représentent le travail d'une année de cours d'aquarelle, d'huile, d'acrylique et de pastel.

Horaires :

- Vendredi 19 juin de 14 h à 19 h
- Samedi 20 juin de 14 h à 22 h
- Dimanche 21 juin de 14 h à 19 h

Gilbert Mercier a reçu le Prix du Cercle des Amis de Montsquiou et de la Ville de La Brède 2009, qui récompense des ouvrages en rapport avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour son ouvrage « Madame Péruvienne », biographie de Françoise de Graffigny, lancé à Villers en septembre 2008. Cinq ouvrages étaient en lice dont « Le Montespan » de Jean Teulé.



Toutes nos félicitations à Gilbert Mercier !

# CULTURE CULTURE CULTURE CULTURE

## DES RETROUVAILLES À LA GALERIE M<sup>ME</sup> DE GRAFFIGNY

La saison culturelle 2008-2009 se termine par une superbe exposition à la Galerie Mme de Graffigny, qui réunit jusqu'au 14 juin, deux amies, Elisabeth Poydenot d'Oro et Nanouk Anne Pham pour des retrouvailles artistiques.



**Retrouvailles**, car Nanouk, la céramiste, et Elisabeth Poydenot d'Oro, la peintre, sont des anciennes amies de pension, qui ne se sont jamais vraiment perdues de vue, même si Nanouk après dix ans de séjour en Lorraine a rejoint le Québec, puis le Languedoc, où elle vit désormais.

**Retrouvailles** donc de Nanouk avec la Lorraine, grâce à cette exposition. Mais aussi **retrouvailles** avec Villers-lès-Nancy pour Nanouk, car elle a vécu dans le château M<sup>me</sup> de Graffigny, lorsqu'elle était étudiante et qu'il s'appelait encore « château du GEC ».

**Retrouvailles** enfin, car ces deux amies ont exposé déjà plusieurs fois ensemble dans le passé.

Rendez-vous en octobre 2009 pour une nouvelle saison d'expositions toujours aussi riches et variées, dans ce lieu magique !



## UNE IMAGE D'EPINAL POUR CÉLÉBRER VILLERS

**Pour la 54<sup>e</sup> Fête des vendanges (du 4 au 6 septembre), le Comité des fêtes va organiser, dans la Galerie M<sup>me</sup> de Graffigny jusqu'à la fin septembre, une exposition sur le travail de l'Imagerie d'Épinal.**

Dans le cadre des rencontres préparatoires à cette exposition qui s'annonce déjà comme spectaculaire, l'idée est venue au Comité des fêtes de proposer à la ville de faire réaliser une image d'Épinal aux couleurs de la ville de Villers-lès-Nancy.

Un travail de réflexion est actuellement en cours, avec Antonio Gacia, directeur artistique de l'Ima-

gerie d'Épinal pour déterminer quels seront les éléments qui reflèteront le riche patrimoine de notre ville. Seule certitude aujourd'hui, le blason dont nous avons fêté le 30<sup>e</sup> anniversaire l'année dernière y sera particulièrement mis en valeur.

Deux versions seront proposées à la vente : un tirage numéroté, sur papier d'Arches, avec application de couleur au pochoir et un tirage « classique » sur un papier de création.

L'image sera lancée officiellement lors de l'inauguration de l'exposition le 5 septembre, mais dès la mi-juin, il sera possible d'acquérir en sous-

cription l'image, qui sera proposée jusque début septembre à un tarif préférentiel.

Tous les renseignements pratiques sur la souscription (tarifs, délais) seront communiqués sur le site Internet de la ville et en Mairie à partir du 20 juin 2009.



# JEUNESSE JEUNESSE JEUNESSE

## PEDIBUS : PARTIR À L'ÉCOLE ... DU BON PIED !



*Les autobus pédestres - ou pédibus - sont un mode de ramassage scolaire qui permet aux enfants de redécouvrir les saisons, de dialoguer avec leurs camarades, d'être séduits par la nature et même interpellés par les aménagements de leur environnement. Le pédibus c'est aussi améliorer la sécurité des enfants aux abords des écoles. Moins il y aura de voitures et moins il y aura de risques d'accidents... Educatifs, ils apprennent à traverser une rue, à appréhender les situations dangereuses, en bref, à devenir autonomes. La municipalité a décidé de l'expérimenter à Clairlieu. Rencontre avec Jean-Jacques Delmas, conseiller municipal délégué au Conseil municipal d'enfants, et Claire Pernet-Delon, conseillère municipale déléguée au Développement durable qui nous présentent le projet.*

**VN :** Claire Pernet-Delon, pouvez-vous nous présenter ce qu'est un Pédibus ?

**Claire Pernet-Delon :** Le pédibus, c'est un autobus de ramassage scolaire pédestre. Il y en a de plus en plus dans le monde, au Canada, en Belgique, au Royaume-Uni (walking bus), en Autriche (Schulwegbegleitung), et bien sûr en France, dans



**VN :** quelle a été la démarche villaroise ?

**Jean-Jacques Delmas :** la mise en place d'un Pédibus était une promesse faite par Pascal Jacquemin et son équipe lors de la dernière campagne électorale. A partir de la fin 2008, un petit groupe de travail comprenant des élus, Danièle Maudinas, adjointe à l'éducation bien sûr, Claire et moi, et des agents du service Education se sont réunis pour réfléchir à la façon dont nous allions organiser ce pédibus. Nous avons tout d'abord décidé de deux axes principaux : **une mise en place progressive au fur et à mesure d'une expérimentation et la volonté de consulter les parents à chaque étape.** La restructuration scolaire de Clairlieu nous a conduit à choisir ce quartier pour la première expérimentation.

de nombreuses villes (Angers, Roubaix, Chambéry, Suresnes, Tremblay-en-France, Evry, Marcoussis, Bourg-lès-Valence, Nanterre, Versailles, Le Mesnil-Saint-Denis...). Sur le territoire du Grand Lyon, les pédibus sont très développés : on comptait 152 lignes de pédibus quotidiennes en octobre 2007.

Il consiste à convoier les enfants sur le trajet domicile-école ; **les enfants d'un quartier se déplacent à pied, encadrés par des parents.** Les groupes d'enfants se forment à des endroits déterminés et ont un horaire précis. Comme pour un bus motorisé, il y a des arrêts sur la ligne. Plusieurs lignes peuvent desservir la même école.

Le pédibus a pour vocation un fonctionnement quotidien. Il s'agit d'une des réponses les plus courantes des parents aux problèmes d'encombrements posés par la voiture. La pertinence du système apparaît particulièrement intéressante lorsqu'on prend en compte l'augmentation importante de la proportion de parents emmenant leurs enfants en voiture à l'école (de 10 % en 1983 à 40 % en 2003 en France), la plupart du temps pour un trajet inférieur à 1km à pied, soit environ 12 minutes de marche. **Ces pédibus évitent les embouteillages et le stationnement sauvage aux alentours des écoles, réduisant ainsi le risque d'accident.**

Nous avons distribué un **questionnaire aux parents de l'école Albert Camus**, maternelle et primaire, pour connaître leurs habitudes quant aux trajets scolaires. Je dois féliciter les parents pour leur participation, car le taux de réponse a été très bon, de l'ordre de 45 % et même de 65 % si on ne tient pas compte des parents qui n'étaient pas concernés, leurs enfants n'étant pas scolarisés à Pagnol à la rentrée prochaine. Nous avons ensuite dessiné des projets de ligne, en tenant compte de la vitesse de déplacement des enfants (les lignes feront 800 m, avec un arrêt tous les 200 m, et seront faisables en 25 minutes environ) et organisé des réunions de travail avec les parents.

**VN :** quelles ont été les réactions des parents ?

**CPD :** très positives ! Une de leur principale préoccupation était celle de la **sécurité et de la responsabilité en cas d'accident.** Pour ce qui est de la sécurité, les accompagnants, en quelque sorte les « chauffeurs du pédibus » seront équipés de chasubles de couleur. Pour ce qui est de la responsabilité, nous avons contacté notre assureur, qui nous a confirmé, que **sauf en cas de faute grave délibérée d'un adulte, ils seront couverts par l'assurance de la ville.**

Nous allons démarrer l'expérimentation sur la première ligne -il y en aura 4 à Clairlieu - qui part du carrefour Champelle - Petite Haye, en passant par le boulevard Valtriche, le 15 juin, avec un objectif de mise en service complet à la rentrée.

**VN :** cela veut-il dire que vous allez supprimer le bus de ramassage scolaire entre Pagnol et Camus ?

**JJD :** le bus continuera de circuler lors de l'année scolaire 2009 2010. **Le pédibus sera une possibilité supplémentaire offerte aux parents** pour offrir à leurs enfants des possibilités de mieux se porter en marchant, de grandir en se responsabilisant...

**VN :** et pour les autres écoles de Villers ?

**CPD :** Comme je vous l'ai dit, nous avons choisi d'avancer prudemment - **la sécurité des enfants est trop importante pour agir avec précipitation.** Nous allons d'abord tirer les enseignements de l'expérience clairlocoise avant d'aller plus loin. Mais nous espérons bien généraliser le dispositif dans le courant de l'année 2010. Nous avons d'ailleurs déjà des demandes pour le groupe scolaire Villers-Centre où nous organiserons certainement une réunion publique après la rentrée de septembre.



**Retrouvez sur [www.villers-les-nancy.fr](http://www.villers-les-nancy.fr), le tracé des lignes de Pédibus à partir du 10 juin !**

**Vous aimez marcher ? Vous aimez le contact avec les enfants ?**

**Vous êtes disponible les matins de 07 h 45 à 08 h 30 et/ou les soirs de 16 h 30 à 17 h 00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis ?**

**Alors, devenez « chauffeur de pédibus » !**

**Si vous êtes intéressés par ce projet ou désirez obtenir de plus amples renseignements, contactez-nous :**

**Service Sport, Education, Jeunesse - 03 83 92 12 17 - [sgr@villerslesnancy.fr](mailto:sgr@villerslesnancy.fr)**

# ANIMATIONS ANIMATIONS ANIMATIONS

## FIERS D'ÊTRE LORRAINS !

71% des Lorrains sont prêts à parler de leur région mais 53,41% en ont une image mitigée ! Le Conseil régional de Lorraine a donc décidé de rendre aux Lorrains leur fierté, et organise pour cela une grande manifestation itinérante « A chacun sa Lorraine ! ».

Vandœuvre et Villers ont été choisies pour l'accueillir sur le Grand Nancy. Dès 14h, découvrez le Village Lorrain, véritable carrefour d'informations sur les dispositifs concrets mis à disposition de la population. Que vous soyez particulier, responsable

d'associations, dirigeant d'entreprises, vous pourrez y interroger les services de la Région Lorraine sur tous les domaines de la vie quotidienne (formation, environnement, déplacement, etc.).

A 19h, rendez-vous à Villers pour un apéritif « lorrain » convivial autour de produits du terroir, avant un spectacle en plein air mêlant l'eau, les images et le son, suivi du clou de la soirée : la diffusion sur écran géant du film « A chacun sa Lorraine ! », une production à couper le souffle de 7 minutes, réalisée notamment à partir d'extraordinaires images aériennes inédites.

**Samedi 20 juin 2009,**  
vous faites quoi ?

**VANDŒUVRE  
LÈS-NANCY**

Place du Bénélux  
de 14h à 19h

**VILLERS  
LÈS-NANCY**

Parc du Château  
Madame de Graffigny  
de 20h à 22h30

JOURNÉE DE TOUTS LES LORRAINS  
« À chacun sa Lorraine »

20 juin 2009  
VANDŒUVRE VILLERS  
LÈS-NANCY

**14h - 19h**

Découvertes, échanges, informations et réponses à toutes vos questions  
Animations, jeux pour les enfants et musique !

**20h - 21h30**

P'tit encas Lorrain et temps d'échanges

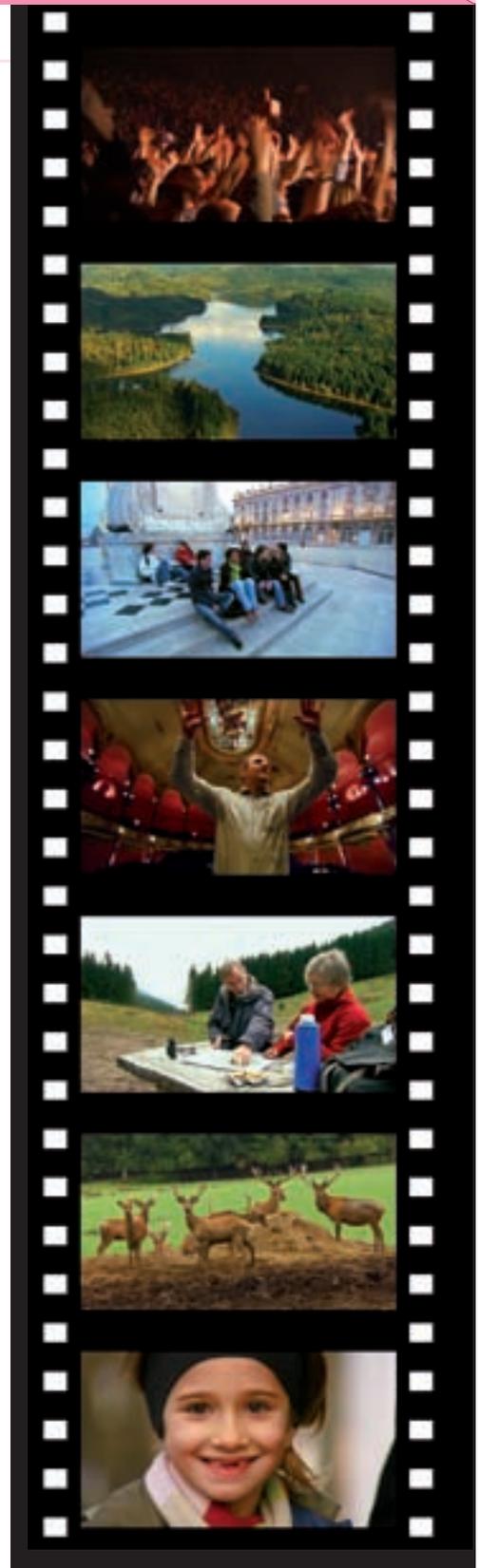
**21h30 - 22h30**

Grand spectacle familial vidéo son et lumière  
GRATUIT :  
« À chacun sa Lorraine »

EMOTIONS GARANTIES !







# INFOS PRATIQUES

## LA POLICE MUNICIPALE : AU SERVICE DE TOUS !

**La police municipale est avant tout, un service de proximité, de prévention et d'aide à la population. Elle se doit d'être à l'écoute du public et elle se doit d'apporter des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être à ses usagers, afin de les prémunir contre des agressions ou des accidents. Présentation détaillée d'une entité créée en 1791 !**

Depuis 2001, la police municipale de Villers-lès-Nancy est située 4 rue Maurice André. Le service est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Pendant les après-midis, occupés par des patrouilles ou des missions ponctuelles dans la ville, les agents restent joignables au 03 83 92 12 13.

La police municipale de Villers est composée de Franck Grillet, chef de service, de Mélanie Madrier, brigadier et de deux gardiens de Police municipale, Jessica Laugel et Yannick Vincent.

Sous l'autorité du chef de service, ils sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du Maire et de constater par procès-verbaux les contraventions à ces arrêtés, ainsi qu'aux dispositions des codes et des lois pour lesquelles compétence leur est donnée. Pratiquant aussi l'flotage de proximité, sur le terrain lors de rondes pédestres et motorisées, ils assurent, par leur présence, un contact permanent avec la population villaroise, instaurent un dialogue avec les jeunes, les commerçants, les foyers de personnes âgées, les directeurs et directrices d'écoles, les proviseurs de collèges... afin de prévenir les conflits potentiels. Ils assurent également la surveillance du stationnement aux heures d'entrées et de sorties d'un groupe scolaire.

En pratique, ils effectuent de nombreuses missions pour assurer la tranquillité et la sécurité publiques, comme par exemple, la surveillance des abandons d'épaves de véhicules sur la voie publique, celle de l'affichage des permis de construire et autorisation d'occupation du domaine public ou celle de l'application des arrêtés municipaux (feux de jardin, bruits de voisinage...). Ils contrôlent bien sûr les stationnements et les animaux errants, mais aussi les démarcheurs et la mendicité. Sur appel d'un tiers, ils peuvent aussi intervenir pour régler des litiges entre voisins. Ils veillent également à ce que les poubelles ou objets

hétérogènes soient sortis les jours de collecte et à la propreté de la voirie lors de chantiers de construction, peuvent mener des enquêtes d'insalubrité au domicile des particuliers.

Ces agents sont habilités à verbaliser les infractions à la vitesse et à la conduite, la CUGN mettant à disposition un radar permettant de les détecter à plusieurs centaines de mètres... Cette campagne de prévention et de verbalisation a d'ailleurs des résultats encourageants dans les communes où elle a été menée.

Quant au chef de service, il est notamment chargé de l'application des directives du Maire dans le domaine de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Il encadre les agents et est, de plus, l'interlocuteur privilégié des élus, des services municipaux ainsi que de tous les partenaires institutionnels (police nationale en particulier), assure à ce titre la bonne transmission des informations et coordonne les directives données.

La police municipale de Villers assure d'autres missions comme la circulation lors d'accidents, des enquêtes diverses émanant de services fiscaux ou autres, la gestion des amendes forfaitaires, de la fourrière animale, des chats errants en vue d'une stérilisation et des animaux nuisibles. Elle est présente lors des différentes manifestations publiques (civiles, sportives et militaires).

Enfin, c'est elle qui s'occupe de services au public très utiles : la gestion des objets trouvés, la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public (déménagements, bennes, tas de sable...) et l'enregistrement et suivi des déclarations des chiens 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie.

Mais la police municipale intervient aussi beaucoup en matière de prévention, notamment dans les établissements scolaires pour informer les enfants sur les

### L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Comme tous les ans du 15 juin au 15 septembre, la police municipale se mobilisera particulièrement pour l'opération Tranquillité Vacances. Si vous avez prévu de vous absenter de votre domicile, la police municipale peut surveiller votre domicile.

accidents domestiques et la sécurité routière. Et c'est la police municipale qui organise les épreuves de sécurité routière à vélo, en partenariat avec le comité de prévention routière 54. Elle a d'ailleurs reçu, en 2009, la médaille de bronze de la Prévention Routière, en récompense de son implication dans le domaine de la prévention et de l'éducation routières à destination des élèves des écoles de Villers.

La police municipale va de plus, renforcer son action de prévention en direction des personnes âgées. En effet, des faits délictueux commis à l'encontre des personnes âgées des deux foyers de la commune a fait ressentir le besoin et la nécessité d'informer ces personnes sur les risques auxquels elles sont confrontées quotidiennement. En collaboration avec le service Solidarité et la Police nationale, la police municipale va donc animer une réunion pour informer les résidents des foyers de Personnes âgées des risques auxquels ils sont exposés et en leur donnant des consignes pour les éviter. Un film vidéo mêlant humour et réalisme sera projeté pour préparer à une réflexion sur leur sécurité dans la ville. Une notice d'information rappelant toutes les recommandations sera distribuée à la fin de l'intervention.



L'équipe de la police municipale, avec René Bodin, adjoint délégué à la Sécurité

# EXPRESSION DES GROUPEES POLITIQUES

**Dans le cadre de la loi « Démocratie de proximité », Villers-Nouvelles a mis en place cet espace débat démocratique. Il est destiné à la libre expression des groupes politiques. Chaque signataire est responsable de son propos.**

## MOBILISATION TOTALE EN CES TEMPS DE CRISE

Depuis plusieurs mois, les mauvaises nouvelles s'accumulent et nous sommes entrés en récession. Les Villarois, comme un grand nombre de Français, sont inquiets. Pour les familles, les jeunes, les retraités et les personnes âgées, pour les classes moyennes et nos concitoyens les plus fragiles, les effets de la crise se mesurent tous les jours avec des conséquences cruelles.

Face à des réponses inadéquates de la part des pouvoirs publics qui auraient été bien inspirés en abrogeant le bouclier fiscal, tous attendent une action résolue de la part des différentes collectivités locales. **Notre municipalité, comme elle l'a toujours fait, restera mobilisée dans ce contexte difficile.**

Sans revenir sur la baisse des soutiens financiers de l'Etat, déjà maintes fois dénoncée, notre commune a dû s'adapter en adoptant un budget à la hauteur de ces défis. Un seul exemple d'illustration : le net recul du marché immobilier réduit d'autant les rentrées fiscales au titre des droits de mutation. Après des années d'évolution très modérée, il a fallu procéder à un ajustement de la fiscalité locale, notre ville restant en deçà des augmentations généralement constatées ailleurs. La presse locale a confirmé une hausse moyenne de + 5,5 % et **Villers demeure ainsi parmi les villes de la même catégorie les moins imposées en Lorraine.** Outre cette maîtrise des budgets communaux, il fallait maintenir une politique ambitieuse au risque d'amplifier les effets de la crise et de renoncer aux engagements pris il y a un an devant les électeurs villarois. Les 1.642.075 euros de dépenses nouvelles d'investissement permettent d'envisager d'importants travaux dans les diverses installations communales. **La solidarité reste au cœur de l'action municipale** avec une subvention en progression de + 9 % au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), un soutien renouvelé aux associations locales, une optimisation de l'accueil dans les écoles, les foyers de personnes âgées, dans les divers services communaux... L'amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées s'inscrit dans cette démarche solidaire.

L'opposition ne manquera pas de trouver ces mesures insuffisantes mais sans pour autant exprimer un quelconque projet politique crédible et les mêmes seraient mieux avisés de dénoncer la politique de casse du gouvernement Sarkozy-Fillon. Mais le plus important est que **nos concitoyens soient assurés du maintien à Villers des mêmes services municipaux de qualité.**

Pascal BRENNEUR  
Président du groupe majoritaire

## TROIS PROPOSITIONS POUR LES HANDICAPES, PAR VILLERS-VITALITE

Nous le constatons tous lorsque nous accompagnons une personne qui a des difficultés de déplacement : la vie dans notre ville n'est pas facile pour les handicapés.

Bien sûr, tout n'est pas du ressort de la mairie et on ne peut pas tout changer d'un coup, quand c'est notre société qui a souvent oublié cette solidarité indispensable.

La mairie ne peut pas tout, mais elle doit, au moins, faire son devoir! Et son devoir, c'est d'assurer l'accessibilité des bâtiments municipaux et de remplir les obligations légales d'emploi de personnes handicapées.

### Villers-Vitalité PROPOSE :

- Sur le budget 2009, Villers Vitalité a demandé que l'on renonce à changer la sonde de la salle du conseil municipal pour consacrer les 17.000 euros prévus à des travaux d'accessibilité des bâtiments municipaux, ce qui doublerait presque en 2009 l'enveloppe, dérisoire, consacrée à ceux-ci. **REJETE** par le maire et sa majorité!

- Villers va recevoir, d'ici 2011, 164.000 euros de subventions en provenance du conseil général (en nette baisse par rapport aux années précédentes), Villers Vitalité a proposé au conseil municipal consacrer ces fonds à des travaux d'accessibilité.

**REJETE** aussi, par le maire et sa majorité. Pourquoi? Pour subventionner la place l'absurde et onéreux boulodrome dont le prix a explosé.

Mais il y a plus grave, car cela concerne l'emploi! Saviez-vous que la loi fait obligation à Villers d'employer 13 personnes handicapées. Combien en réalité? 2, oui, 2 personnes seulement.

Villers Vitalité a proposé un effort immédiat en la matière pour améliorer les choses dès 2009. **REJETE**, au motif que «*c'est pas si simple*» (selon les propres mots du maire). En effet, il ne se présenterait pas d'handicapés sur les emplois de la mairie. Mais Villers-Vitalité a déjà deux témoignages contraires sur ce point...

Alors voilà, nous pensons qu'à la vue d'une telle attitude, vous regarderez différemment les mesures cosmétiques de la mairie telles que l'abattement de 10% sur la valeur locative des logements pour les personnes handicapées pour le calcul des impôts locaux, qui ne couvrira quelques centaines d'euros à la ville car elle s'applique à très peu de monde...

Mais ce que vous aurez peut être du mal à croire, et qui est pourtant vrai, c'est qu'en **2009, la ville de Villers paiera en pure perte à l'Etat plus de pénalités pour ne pas respecter les règles d'emploi des handicapés que pour son déficit en logements sociaux!**

François WERNER

## CONSEIL MUNICIPAL

### Conseil municipal du 2 mars 2009

#### Installation d'un nouveau conseiller municipal

M<sup>me</sup> Maïlys Couffin-Kahn ayant fait part de sa démission, M. Didier Bégouin, 9<sup>e</sup> sur la liste « Villers Vitalité », a été installé dans sa fonction de Conseiller municipal. La composition des commissions municipales (dont la liste est consultable sur le site Internet de la ville) a été modifiée en conséquence.

### Conseil municipal du 23 mars 2009

#### Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), permet le versement en 2009, au lieu de 2010, des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissements en 2009.

Ayant constaté que la commune a prévu d'investir en 2009 plus que le montant de référence (2 461 604,63 €, soit 208,26 % du montant de référence 2004-2007), le Conseil

Municipal, après en avoir délibéré a, à l'unanimité, autorisé le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

#### Consultation de la commune sur la vente de 26 logements par la société BATIGÈRE

Le conseil d'administration de la SA Batigère a décidé la cession aux occupants de 26 logements et 29 parkings de la résidence « les Jardins de Haye » rue Sous-la-Croix. Il ne s'agit pas de logements conventionnés. Ils n'entrent donc pas dans la comptabilisation des 20 % de logements sociaux exigés par l'article 55 de la loi SRU. Néanmoins, la législation en vigueur impose aux bailleurs sociaux de solliciter l'autorisation de mener à bien ce type d'opération. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a donné un avis favorable au projet de vente de 26 logements par la Société Batigère.

#### Demande de subvention auprès du Conseil Général : dotation communale d'investissement

Dans le cadre du nouveau dispositif d'appui aux territoires, le Conseil Général accorde une dotation annuelle d'investissement (54 947 €) pour la période 2009-2011. Le règlement prévoit que les communes peuvent déposer un dossier de demande de subvention pour un ou plusieurs projets et solliciter une contractualisation pour 2009-2011. Les projets que la commune souhaite déposer sont la création d'un boulodrome couvert (492 276,36 € HT) et la rénovation du stade d'athlétisme (589 742,92 € HT).

La commission des Finances du 12 mars 2009 ayant émis un avis majoritairement favorable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a, à la majorité (7 contre : groupe Villers Vitalité), autorisé le maire à solliciter auprès du CG54 une subvention au titre de la dotation communale d'investissement pour les projets indiqués ci-dessus et à demander la contractualisation des dotations annuelles communales d'investissement sur la période 2009-2011 pour un montant global de 164 841 €.

**LA FÊTE DU SPORT**



La ville de Villers-lès-Nancy, le comité des Fêtes et les associations sportives invitent les Villarois-e-s à la Fête du sport le 12 juin 2009.

- Au programme :
- de 9 h à 16 h : activités scolaires. Courses d'athlétisme, découverte des différents sports dans les stands des associations
  - à partir de 17 h : initiations et démonstrations sur les stands des associations pour tous, adultes et enfants. Buvette par le Comité des fêtes.

La matinée sera l'occasion pour les enfants de participer à l'opération « Le message de Colette », des courses de 400 m organisées dans toute la France. A l'issue de la course, le message de Colette Besson, médaillée d'or en 400 m aux Jeux de Mexico, décédée en 2005, « Je veux vivre avec dignité, je cours pour celle des autres » sera lu et chaque enfant se verra remettre un diplôme offert par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Renseignements au 03 83 92 32 49.

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RSA**

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) entre en vigueur le 1er Juin 2009. Il s'agit d'un instrument mixte procurant un revenu minimum aux personnes ne travaillant pas et un complément de ressources à celles qui disposent de faibles revenus. Il remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Parent Isolé (API) et les dispositifs d'intéressement de retour à l'emploi.

- Pour tous renseignements et test d'éligibilité, vous pouvez vous renseigner :
- à la Caisse d'Allocations Familiales au 0820 255 410
  - auprès de Lucie Didier, référente du C.C.A.S. de Villers-lès-Nancy, au 03 83 92 12 08
  - sur le site [www.rsa.gouv.fr](http://www.rsa.gouv.fr)

**BONS VACANCES DU CCAS**

Vous souhaitez inscrire votre enfant en colonie, camp ou centre de loisir cet été.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville accorde des « Bons Vacances » sous certaines conditions.

Le dispositif partenarial « Premier départ en colo » permet également d'apporter une contribution financière importante à votre projet à la seule condition que votre enfant ne soit jamais parti en colonie de vacances (large choix de séjours auprès de divers organismes agréés).

Renseignements au C.C.A.S. au 03 83 92 12 18

**CANISACS**

Suite aux nombreuses demandes des Villarois, la municipalité a mis à disposition des habitants des sacs à déjections canines.

Ces sacs sont disponibles gratuitement dans les bâtiments communaux (Mairie, Mairie annexe, MSP), les centres socio-culturels (Ecaignes, Jean Savine, Placieux), les écoles et chez certains commerçants volontaires.

Des distributeurs automatiques ont également été installés dans les lieux suivants :

- le parc Mme de Graffigny (1)
- mail de Clairlieu (2)
- square Lyautey (1)
- liaison Lyautey-Cattenoz (2)
- espace vert des Poilus d'orient (1)
- parking de l'Hôtel de ville (1)
- ancien cimetière (1)
- nouveau cimetière (1)

Après utilisation, ils pourront être jetés dans les poubelles installées sur la voie publique.

**Vos voisins n'ont pas reçu ce numéro de Villers Nouvelles ?**

Malgré les consignes précises que la ville donne à son distributeur, il arrive que certaines boîtes aux lettres ne reçoivent pas les publications municipales.

Si une personne de votre entourage est dans ce cas, merci de lui demander de se signaler auprès du service Communication (03 83 92 32 48) afin que ses coordonnées soient enregistrées.

Un exemplaire de la publication non-reçue lui sera envoyé par courrier et, si elle l'accepte, ses coordonnées seront transmises au distributeur qui étudiera les raisons de cette non-distribution.

**Le prochain Villers Nouvelles paraîtra le 24 août**

**AVIS DE RECHERCHE**

BRAVO recherche des familles d'accueil pour Katharina Weber et Merit Kaempfert, jeunes allemandes d'Oerlinghausen, qui veulent venir étudier pendant 6 mois en France à partir de septembre. Une autre jeune fille, Viktoria Kasulke, qui travaillera à la Ruche, cherche aussi à être accueillie du 27 juillet au 10 août.

Si vous êtes intéressé, contactez Annick Grand au 03 83 41 11 29 ou [annickgrand@hotmail.com](mailto:annickgrand@hotmail.com)

**AGENDA**

**Juin**

- 12 Fête du sport au stade R. Bambuck
- 19, 20 et 21 Feux de la Saint Jean (voir page 14)
- 19, 20 et 21 Exposition de l'Association artistique villaroise (voir page 14)
- 19 La troupe des démasqués présente « Clérambard » à 20 h 30, MJC Jean Savine. Entrée libre. Infos : 03 83 28 44 19
- 20 Spectacle de danse à 20 h 30 organisé par Clairlieu Animations. Infos : 03 83 28 44 19
- 20 et 21 Stage de musiques actuelles organisé par l'APM sur inscription. Infos : 03 83 27 68 04 ou [contact@apm-villers.org](mailto:contact@apm-villers.org)
- 20 et 21 Toumoi du COS Volley au stade R. Bambuck. Infos : 03 83 92 32 49
- 20 et 21 Démonstration de cerfs-volants indoor organisé par Est'Air au COSEC Marie Marvingt. Infos : 06 50 20 71 10 ou 06 23 15 31 83
- 21 Fête de la Musique 2009 (voir page 14)
- 21 Matinée de pêche à partir de 9 h 00 au bassin de la Sance organisée par Clairlieu Animation. Infos : 03 83 28 44 19
- 21 Marche familiale dès 9 h 30, départ du bassin de la Sance organisée par Clairlieu Animations. Infos : 03 83 28 44 19.
- 21 Méchoui de Clairlieu Animations dès 13 h 00 à la MJC Jean Savine, après-midi guinguette et de diverses animations. Infos : 03 83 28 44 19
- 26 et 27 Soirées théâtrales par la troupe « les démasqués » à la MJC Jean Savine. Entrée payante à la billetterie les soirs de spectacle. Infos : 03 83 28 44 19
- 27 Gala de GRS organisé par l'Association Familiale à 20 h 30 au COSEC Marie Marvingt
- 27 Fête du club de Twirling Baton au Gymnase Chepfer à partir de 14 h 30

**Juillet**

- tout le mois : Animations d'été (voir page 14)
- 13 : bal populaire du 14 juillet (voir page 14)

**Septembre**

- 4, 5, 6 : Fête des Vendanges. Invité vedette : Dave ! Infos dans le prochain Villers Nouvelles
- 12 : Vide-grenier de Clairlieu. Infos : <http://www.villers-les-nancy.fr/pages/fr/511.htm> ou 03 83 92 12 12